

LA CHARTE DE FONCTIONNEMENT

COMMISSION TRANSVERSALE – RÉFORME ATL



LA CHARTE DE FONCTIONNEMENT

La présente charte de fonctionnement, ou règlement intérieur, de la Commission transversale sert à poser les principes d'organisation régissant ses activités et les règles communes à l'ensemble des professionnels y intervenant.

Prérequis au commencement des travaux : avoir un langage commun, des objectifs clairs, acceptés et compris par l'ensemble des membres de la Commission transversale (importance de prévoir suffisamment de temps lors de la séance inaugurale). En conséquence, un glossaire sera établi et complété au fur et à mesure des réunions de la commission et des groupes de travail.

Prévoir une fiche de présentation pour chaque membre de la Commission transversale afin que tout le monde sache qui est qui. Chaque membre complètera sa fiche de présentation. Un canevas sera envoyé par l'ONE à tous les membres à cet effet.

VALEURS :



ÉCOUTE



RESPECT



BIENVEILLANCE

BALISES :

- Une gestion équitable du temps de parole ;
- L'intérêt général prime sur les intérêts particuliers ;
- L'intérêt supérieur de l'enfant comme boussole.

Il est attendu de toute personne qui participe aux travaux une attitude responsable et constructive lors des échanges, même dans les moments de tensions dialectiques, et un esprit de confrontation constructive.



1. STRUCTURES ET FONCTIONNEMENT

Pour la mise en œuvre de cette réforme, les structures suivantes sont mises en place :

A. Commission transversale

La Commission transversale, présidée par la ministre de l'Enfance, comprendra des représentants du Gouvernement (Ministre-Président, ministre de la Jeunesse et des Sports, ministre de l'Enseignement et ministre du Budget), de l'ONE, des écoles de devoirs, des centres de vacances, de l'extrascolaire, des coordinations territoriales, de la Plateforme ATL, de l'Observatoire de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse, de l'Observatoire de l'enfant de la COCOF, du Délégué général aux droits de l'enfant, du secteur de la jeunesse, du secteur de la formation, de l'enseignement, du sport, de la culture, des représentants des parents, des représentants des travailleurs et les pouvoirs locaux.

Chaque membre de la Commission aura un suppléant pour permettre la continuité et l'avancement des travaux, et toujours dans le souci d'assurer un suivi des travaux de la Commission transversale, tous les documents seront envoyés aux membres effectifs et suppléants.

Il sera demandé à chaque membre effectif de travailler en tandem avec son suppléant. Le membre effectif et le membre suppléant ne pourront être présents simultanément en séance.

Les membres désignés par un organe peuvent en tout temps être remplacés à la demande de celui-ci auprès de l'ONE.

Pour les membres désignés par la Ministre, en cas de défection, un remplaçant sera, si possible, pris sur la liste des candidats non retenus au départ.

La Commission transversale prévoit un planning pour ses travaux. Elle a la possibilité de constituer des groupes de travail (GT). Pour chaque GT, la co-présidence définira clairement son mandat.

Chaque GT a la possibilité d'inviter les personnes ou représentants de structures qu'elle juge utile à ses travaux en raison de leurs compétences ou de leur champ d'action.

Afin de prendre des décisions qui rendent compte de l'avis du plus grand nombre, l'adoption des propositions au sein de la Commission transversale s'établira prioritairement par consensus.

En l'absence de consensus, des notes de minorités seront jointes à la proposition soutenue par la majorité des membres présents, formalisant ainsi les divergences ou désaccords exprimés par au moins un des membres du groupe présent en séance.

B. Co-présidence

La co-présidence de la Commission transversale est assurée par les représentants de la ministre de l'Enfance. La co-présidence fixe l'agenda des réunions et l'ordre du jour. Elle assure également l'animation, la facilitation et est chargée de veiller au bon déroulement des discussions.

La co-présidence définit également le mandat des différents GT et valide leur composition.

C. Coordination et secrétariat

La Commission est assistée, notamment dans la préparation des dossiers (rôle d'expertise) et pour ce qui concerne la coordination logistique et le secrétariat, par les services de l'ONE.

Le secrétaire prend note d'une synthèse des propos et précisément des décisions qui sont prises par le groupe, et convoque les réunions. L'ordre du jour et l'ensemble des documents utiles sont envoyés au moins 10 jours calendriers avant la date de la réunion pour permettre aux membres d'en prendre connaissance. Chaque réunion débute par l'approbation de l'ordre du jour et du procès-verbal précédent ainsi que par l'ajout des points divers informatifs.

D. Groupes de travail

La Commission transversale constitue des GT thématiques. Chaque groupe de travail sera composé de 10 membres de la Commission transversale (excepté membres du Gouvernement et ONE). Des personnes ressources, c'est-à-dire des experts en lien direct avec la thématique traitée, pourront être invitées à certains GT.

Tout membre de la Commission transversale peut également déléguer une autre personne pour participer au(x) GT en lieu et place de lui-même. Dans ce cas, il en informe préalablement la co-présidence et le secrétariat de l'ONE. La co-présidence de la Commission validera la composition des GT.

Pour faciliter les échanges au sein des GT, un co-pilotage sera organisé, constitué d'un représentant de l'ONE et d'un représentant de la ministre de l'Enfance.

Plusieurs GT pourront fonctionner en parallèle. Toutefois, il est souhaitable par souci d'efficacité qu'il y ait maximum 4 GT programmés en même temps.

Afin de définir la constitution d'un GT, la co-présidence et l'ONE se poseront les questions suivantes : Quelles personnes ont un point de vue spécifique ? Qui est concerné par les conséquences du thème ?

Exemple de structure de travail pour les GT :

Temps 1 : Explorer.

Temps 2 : Classifier et trier.

Temps 3 : Ouvrir de nouveaux champs thématiques, mesures, dispositions, etc.

Temps 4 : Converger et définir les prochaines étapes afin d'aboutir à un résultat commun et concret.

Temps 5 : Formuler les résultats obtenus et les transmettre à la Commission transversale.

Temps 6 : Décision de la Commission transversale sur la pertinence ou non de la continuation des travaux du GT (réorientation ou/et approfondissement de propositions) ou de la mise en pause ou encore bien encore de leur clôture.

Propositions de GT thématiques :

- GT Accessibilité ;
- GT Qualité ;
- GT Agrément/reconnaissance & subventionnement ;
- GT Valorisation & professionnalisation ;
- GT Formation (co-piloté par la ministre de l'Enfance et la ministre de la Jeunesse) ;
- GT Coordination ATL/local ;
- GT Décloisonnement ATL/Enseignement (co-piloté par la ministre de l'Enfance et la ministre de l'Enseignement).

Le suivi de l'avancement des travaux se fait via des comptes rendus réalisés à intervalles réguliers à la Commission transversale via un canevas (représentant par exemples des éléments tels que plan de travail, délais, étape effectuée, réalisations à faire, difficultés rencontrées, risques gérés, etc.).

La Commission transversale entérine les travaux des GT.

2. COMMUNICATION ET RESSOURCES PARTAGÉES



Un accès à la plateforme de partage Oodrive de l'ONE est attribué à chaque membre de la Commission transversale qu'il soit membre effectif ou membre suppléant.

Les documents utiles s'y trouveront : Ordre du jour, PV de réunion, textes législatifs, planning, études, documents de travail, etc.

La réalisation d'une roadmap pour avoir une vue d'ensemble sur l'avancement dans les actions à mener et anticiper les périodes à risque et auquel cas, pouvoir y remédier sera prévu.

Les membres invités aux GT ont également accès à la plateforme de partage Oodrive mais uniquement pour les documents relatifs au(x) GT dont ils font partie.

Le processus proposé sous-entend que les membres de la Commission transversale ou des GT font preuve d'une réserve quant à la diffusion des documents accessibles.



3. LIEUX DES RÉUNIONS



Dans un premier temps, la Commission transversale et les GT se réuniront via TEAMS. Dès que cela sera possible, les réunions seront organisées en présentiel :

- **Pour la Commission transversale :**
Sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale et notamment au siège du Cabinet de la ministre de l'Enfance.
- **Pour les GT :**
Sur le territoire de la FWB et notamment dans les différentes salles à disposition dans les ASR de l'ONE.



4. CALENDRIER DES RÉUNIONS DE LA COMMISSION TRANSVERSALE



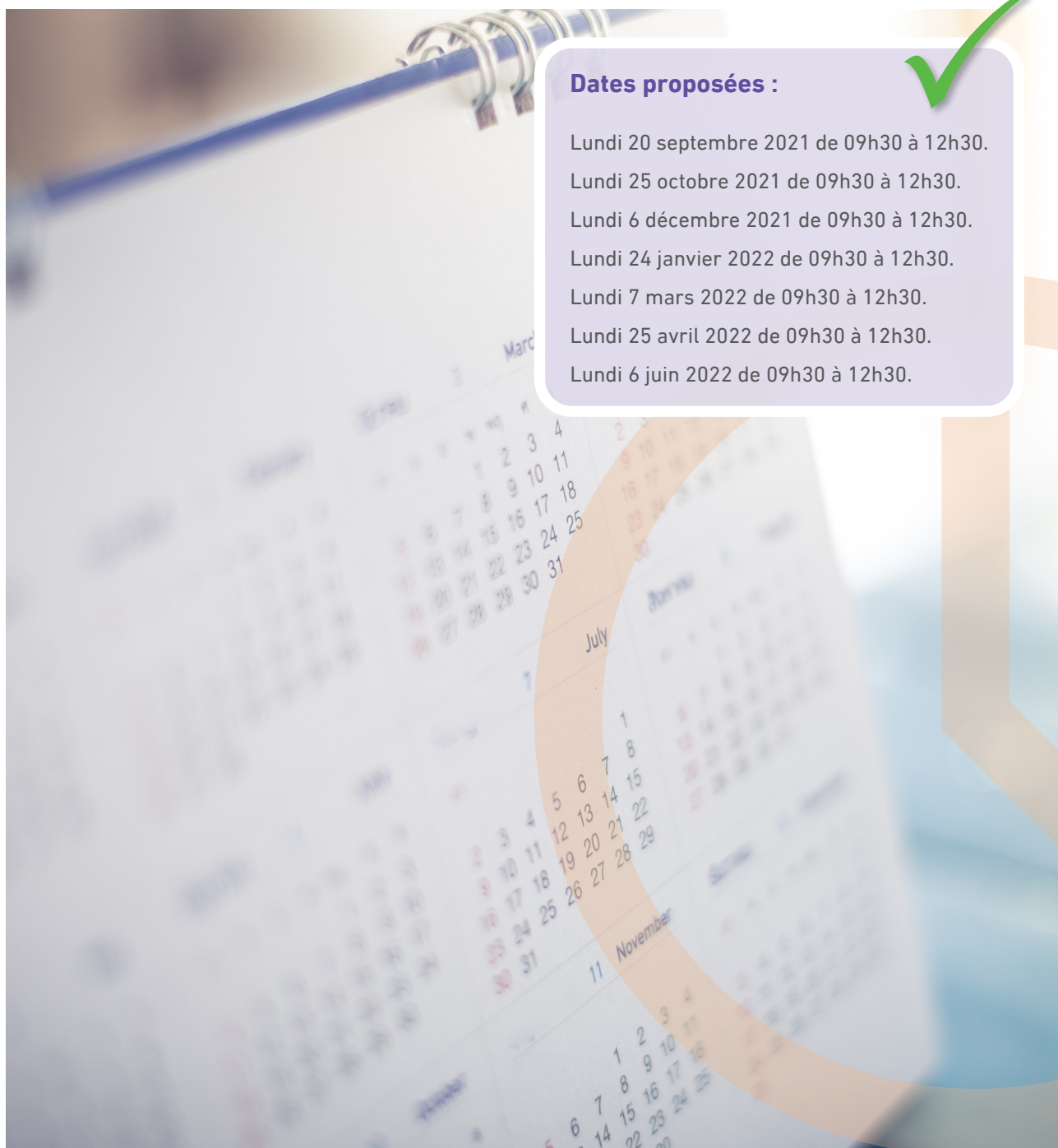
Séance inaugurale prévue le vendredi 28 mai 2021 de 14h à 17h.

Fréquence des réunions :

Elles se dérouleront approximativement toutes les 6 semaines pour permettre aux différents GT de pouvoir travailler et présenter le résultat de leurs travaux.

Les deux premiers Groupes de travail se tiendront le 14 juin :

- **GT Accessibilité :**
de 9h30 à 12h30
- **GT Décloisonnement ATL/Enseignement :**
de 13h30 à 16h30



Dates proposées :

- Lundi 20 septembre 2021 de 09h30 à 12h30.
- Lundi 25 octobre 2021 de 09h30 à 12h30.
- Lundi 6 décembre 2021 de 09h30 à 12h30.
- Lundi 24 janvier 2022 de 09h30 à 12h30.
- Lundi 7 mars 2022 de 09h30 à 12h30.
- Lundi 25 avril 2022 de 09h30 à 12h30.
- Lundi 6 juin 2022 de 09h30 à 12h30.

5. CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE LA RÉFORME



DATES	ACTION	OBJECTIF
1^{re} étape 28 mai 2021	Séance inaugurale de la commission transversale ATL.	Lancement officiel des travaux pour mener la réforme ATL ; Présentation de la note d'orientation ; Présentation de la méthodologie de travail ; Etablissement du calendrier de la Commission transversale.
2^e étape 14 juin 2021	Lancement des deux premiers groupes de travail. GT1 - Accessibilité GT2 - Synergies ATL/Enseignement	Chaque GT se verra assigner une thématique de la réforme. Les GT poursuivront les objectifs spécifiques de la commission transversale ATL. Identification des personnes ressources.
3^e étape 20 septembre 2021	Premier rapportage des deux premiers groupes de travail et lancement des groupes 3 et 4. GT 3 - Valorisation/Professionnalisation GT 4 - Qualité	Priorisation des objectifs spécifiques. Recueil et analyse de données quantitatives et qualitatives fiables pour alimenter les travaux de la Commission transversale
4^e étape 25 octobre 2021	Clôture du travail des groupes 1 et 2. Premier rapportage des groupes 3 et 4. Lancement des groupes 5 et 6. GT 5 - Agrément/Reconnaissance/ Subventionnement GT 6 - Formation	Finalisation des avis des groupes 1 et 2.
5^e étape 6 décembre 2021	Clôture du travail des groupes 3 et 4. Premier rapportage des groupes 5 et 6. Lancement du groupe 7. GT 7 - Coordination ATL/locale	Finalisation des avis des groupes 3 et 4.
6^e étape 24 janvier 2022	Clôture du travail des groupes 5 et 6. Premier rapportage du groupes 7.	Finalisation des avis des groupes 5 et 6.
7^e étape 7 mars 2022	Clôture du travail du groupe 7.	Finalisation des avis du groupes 7.
8^e étape juin 2022	Fin des travaux de la Commission transversale	Rapport final sur la réforme de l'ATL

6. VALIDATION DE LA CHARTE DE FONCTIONNEMENT



Toute modification de l'organisation de la Commission transversale doit se traduire par une modification correspondante dans la charte de fonctionnement.

La charte de fonctionnement revue doit être représentée lors d'une Commission transversale.



NOTES

A series of horizontal dotted lines for taking notes.



LA CHARTE DE FONCTIONNEMENT

COMMISSION TRANSVERSALE – RÉFORME ATL



OFFICE
DE LA NAISSANCE
ET DE L'ENFANCE

Chaussée de Charleroi 95 - 1060 Bruxelles
Tél. : +32 (0)2 542 12 11 / Fax : +32 (0)2 542 12 51
info@one.be - ONE.be



ONE.be